
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

20 AVRIL 2016

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET COORDONNÉ DU 27 DÉCEMBRE 1993 INSTITUANT UN PRIX DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE EN VUE DE COURONNER UN OUVRAGE À L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE, METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE(1)

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR **MME CARINE LECOMTE.**

—

(1) Voir Doc. n°245 (2015-2016) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation, par Mme Valérie De Bue, de la proposition de décret modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française	3
2	Discussion générale	3
3	Examen des articles	3
4	Vote sur l'ensemble du projet de décret	3

MESDAMES ET MESSIEURS,

Votre Commission de l'Éducation a examiné, au cours de sa réunion du 19 avril 2016(2), la proposition de décret modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française.

1 Présentation, par Mme Valérie De Bue, de la proposition de décret modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française

Mme De Bue introduit son propos en rappelant que la proposition, signée par l'ensemble des membres du Bureau de l'Assemblée, a pour objet d'actualiser le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française, au nom duquel le Parlement attribue, tous les deux, ans un prix couronnant le meilleur ouvrage destiné à l'enseignement ou à l'éducation permanente, appelé « prix de l'enseignement ».

La proposition vise, pour l'essentiel, à adapter à la pratique le calendrier visé à l'article 7 du décret en prévoyant le dépôt des candidatures pour le 1er avril de l'année de remise du prix (au lieu du 1er mars), en fixant le début des travaux du jury le 15 avril (au lieu du 15 mars) et en organisant la remise du prix durant le dernier trimestre de l'année civile (au lieu du 27 septembre).

Elle a en outre pour objet d'actualiser le mon-

tant du prix à l'article 2 (5.000 euros au lieu de 150 000 francs) et de remplacer systématiquement le mot « *Conseil* » de la Communauté française par le mot « *Parlement* » de la Communauté française, conformément à la loi spéciale de réformes institutionnelles.

Afin que ces modifications soient d'application dès l'organisation 2016 du prix de l'enseignement, l'entrée en vigueur du présent texte est fixée au 1er avril 2016.

2 Discussion générale

Dès lors que la proposition vise un prix remis par l'Assemblée, Mmes Trachte et Maison auraient trouvé élégant que les formations politiques non représentées au Bureau aient été invitées à se joindre à la signature.

3 Examen des articles

Articles 1er à 10

Ces articles n'appellent pas de commentaire.

Ils sont adoptés à l'unanimité des 11 membres présents.

4 Vote sur l'ensemble du projet de décret

L'ensemble la proposition de décret modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents.

A l'unanimité des 11 membres présents, il est fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La Rapporteuse,

La Présidente,

C. LECOMTE

L. GAHOUCHE

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Denis, Mme Désir, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Morreale, Mme Trotta, Mme Zrihen
Mme Bertieaux, M. Crucke, Mme De Bue, M. Henquet, Mme Lecomte, Mme Potigny, M. Wahl
M. du Bus de Warnaffe (en remplacement de Mme Schyns), Mme Vandorpe

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Maison, Mme Trachte : membres du Parlement
Mme Schyns, Ministre de l'Éducation
M. Lachapelle, collaborateur au cabinet de Mme la Ministre Schyns
M. Naïf, collaborateur du groupe PS
Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
Mme Charpentier, collaboratrice du groupe cdH
M. Maingain, collaborateur du groupe cdH